

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Commune de QUIMPER

#### Projet de requalification de la galerie Kéréon

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2019, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture sur le territoire de la commune de Quimper d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) relative au projet de requalification de la galerie Kéréon à Quimper.

L'enquête, sollicitée par Quimper Bretagne Occidentale, se déroulera pendant 16 jours, **du jeudi 10 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 25 octobre 2019 à 17h30**, sur le territoire de la commune de Quimper.

Pendant le délai de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance sur place du dossier au service juridique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et à l'accueil de l'Hôtel de ville le samedi de 9h00 à 12h00, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser, par courrier ou par mail, au commissaire enquêteur à la mairie : Hôtel de ville – 44, place Saint-Corentin – 29107 QUIMPER ou par mail : [commissaire.enqueteur@quimper.bzh](mailto:commissaire.enqueteur@quimper.bzh)

Cet avis et le dossier sont également mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Finistère à l'adresse suivante :

<http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

Mme Maryvonne MARTIN, juriste en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Rennes. Elle tiendra des permanences à la mairie de Quimper dans un bureau situé dans le hall de l'Hôtel de ville :

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| - jeudi 10 octobre 2019    | de 09h00 à 12h00 |
| - samedi 19 octobre 2019   | de 09h00 à 12h00 |
| - vendredi 25 octobre 2019 | de 13h30 à 17h30 |

Une copie du rapport où le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée à l'Hôtel de ville de Quimper ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne peut en demander communication au préfet du Finistère.